

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — **N**° 3228

4 novembre 2014

SOMMAIRE

1mpetus S.A	<u> </u>
819 Luxembourg S.à r.l154903	IVH Lux Holdings 2 S.à r.l
Aero 1 Global & International S.à r.l 154903	JMS Participations, s.à r.l154899
Alanis S.A	JMS Promotions s.à r.l154900
Altermind Group154904	Juno Invest S. à r.l154900
Amedeo S.à r.l	KPMG Luxembourg154908
Aqua Finance S.A	Kreucol S.à r.l
Asymmetric	
Atitlan SA154909	r.l154916
avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l 154903	Lux Deco Concept Sàrl154899
BSRECP II Joint International S.à r.l 154901	MF6 S.à r.l154898
b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II	Models World S.A
S.C.S., SICAR)154904	Natural Group154944
Buildco Poznan S.A	Opus Capital S.A154911
Bureau d'architecture VALENTE S.à r.l.	Pacha S.A
154906	Provender S.à r.l
Cameron 2 S.àr.l	reliure saint-paul154912
Centrum Z Luxembourg S.à r.l154900	The Simpleshow Company S.A154929
DBA Lux Finance	Valore 2 S.A
DBA Lux Holding S.A	Valspar (Luxembourg) Finance Corpora-
F2L & CO S.A	tion, S.à r.l
Gabbana S.à r.l	Vent d'Est S.A., SPF
Grands Magasins Monopol154898	
HF Colny Insight S.à r.l	
HF Del Insight S.à r.l	
HF Main Insight S.à r.l	



MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152971/9.

(140174856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Grands Magasins Monopol, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 4.274.

EXTRAIT

Il résulte que:

- l'adresse professionnelle de l'associé Madame SCHOLER Marie-Antoinette sera désormais au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Luxembourg
- l'adresse professionnelle de l'associé Madame SCHOLER Jeanne sera désormais au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Luxembourg
 - l'adresse professionnelle des gérantes sera désormais au 1, rue de la Poudrerie, L-3364 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152787/15.

(140174308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Insight PVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.512.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Evelyn Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;
- nomination de Kathleen Becker, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152836/15.

(140175024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

HF Del Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.035,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.878.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Evelyn Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
- nomination de Kathleen Becker, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152826/15.

(140175091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



HF Colnv Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.876.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Evelyn Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
- nomination de Kathleen Becker, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152825/15.

(140175021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

HF Main Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 157.830,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 187.885.

Par résolutions signées en date du 22 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Evelyn Theis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;
- nomination de Kathleen Becker, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152827/15.

(140175097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Lux Deco Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.071.

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privée du 12 septembre 2014 que:

Le capital de la société "LUX DECO CONCEPT SARL", se trouve actuellement réparti comme suit:

 - Monsieur Nedzad RAMDEDOVIC
 70 parts

 - Monsieur Joao Carlos OLIVEIRA NEVES BASTOS
 30 parts

 TOTAL:
 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 01/10/2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014152930/15.

(140175098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

JMS Participations, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 118.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152871/9.

(140174526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



JMS Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 155.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152872/9.

(140174534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Juno Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.220.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152873/9.

(140174953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

F2L & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.708.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014152779/10.

(140174628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Kreucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152878/9.

(140174509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Centrum Z Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 91.741.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 23 septembre 2014, les Associés de la Société ont:

- prononcé la clôture de la liquidation et ont constaté que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 23 septembre 2014 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153423/17.

(140175495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.



Cameron 2 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 109.383.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 9 septembre 2014 que:

- 1. La liquidation de la Société a été clôturée;
- 2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, chez Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l. ayant actuellement son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153418/17.

(140175210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Buildco Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2014.

Nomination de Monsieur Steven DE BIE, né le 3 février 1974 à Antwerpen (B), adresse 19, Salvialei B-2540 Hove en tant qu'Administrateur B en remplacement de Monsieur Paul MOUTON Administrateur B décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018

Pour la société

BUILDCO POZNAN S.A.

Référence de publication: 2014153413/13.

(140176202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

BSRECP II Joint International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 182.477.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2014153408/15.

(140176319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Vitis Vinifera SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 104.867.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153228/9.

(140174452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.



Verdigan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.956.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 septembre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président.
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153233/21.

(140175308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Valore 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.360.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153230/9.

(140174373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

WEBCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153242/10.

(140174408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Asymmetric, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.697.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 30 avril 2014 a renouvelé les mandats de Messieurs MM. Claes Johan Geijer, Louis William Härter and Thomas Nummer en tant que membres du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers, a été réélu comme commissaire aux comptes, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014153320/14.

(140176123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.



Aero 1 Global & International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.670.861,73.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.659.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER Gérante

Référence de publication: 2014153299/15.

(140176279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

avantage Reply (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 146.142.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 septembre 2014

Première résolution

L'associé unique décide de nommer deux gérants:

- Daniele Angelucci, né à Turin (Italie) le 21 octobre 1956, domicilié à 8, Via Iseppon, I-10078 Venaria Reale (Italie)
- Riccardo Lodigiani, né à Alessandria (Italie) le 29 août 1957, domicilié au 26, Via Carla Alberto, I-1029 Solero (Italie)

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer un gérant-délégué:

- Frédéric Gielen, né à Rocourt (Belgique), le 29 January 1971, domicilié au 64, Beaconsfield Road, Londres GB-N11 3AE, UK.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014153280/17.

(140176198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

819 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153255/9.

(140175146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Amedeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.574.

Rectificatif du dépôt en date du 28 août 2014, référence L140154480.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société en date du 28 août 2014, la décision suivant:

- 1. Rectification de la catégorie de gérance de M. Eriks Martinovskis comme gérant A (au lieu du gérant B) à partir du 22 août 2014:
- M. Eriks Martinovskis, employé privé, né le 12 septembre 1980 à Ventspils (Lettonie) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.
 - 2. Décès du gérant B en date du 9 avril 2014:



M. Bernard Bronckart, employé privé, né le 21 octobre 1966 à Ougrée (Belgique) et demeurant professionnellement au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions ci-dessus que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- M. Eriks Martinovskis, gérant A;
- M. Juan Alvarez Hernandez, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153308/22.

(140175376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR), Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.626.

Auszug aus der Generalversammlung der b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR) die am 30. Juni 2014 in Munsbach stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, ERNST & YOUNG, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung vom 30. Juni 2014 zum Wirtschaftsprüfer der b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR) bis zur nächsten Generalversammlung der Gesellschafter, die über den Jahresabschluss der b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR) für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 3. Oktober 2014.

Für die b-to-v Entrepreneurial Growth II (b-to-v II S.C.S., SICAR)

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014153281/18.

(140176067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 106.791.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 08 mai 2013, les actionnaires ont décidés d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 2, boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014153315/16.

(140176433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Altermind Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.756.

L'adresse de Monsieur Mathieu Laine, gérant de catégorie A de la société, est désormais la suivante: 39, Oakley Gardens London SW3 5QQ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153346/11.

(140176138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.



Gabbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 67.033.

L'an deux mille quatorze.

Le douze septembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Lucien GABBANA, maître-installateur sanitaire et chauffage, né à Cessalto (Italie) le 25 septembre 1940, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster
- 2.- Monsieur Dominique MIRANDA, installateur, né à Sandiaes/Ponte Lima (Portugal), le 29 novembre 1954, demeurant à F-57330 Entrange, 2, rue du Carreau, (France)
- 3.- Monsieur Jean MIRANDA, installateur, né à Thionville (France) le 30 août 1969 demeurant à F-57330 Hettange Grande, 13, Boucle des Châtaigniers
- 4.- Monsieur Alexander KIEFFER, administrateur de société, né à Esch/Alzette, le 12 mars 1970, demeurant à L-6180 Gonderange, 14, rue de Bourglinster,
- 5.- Monsieur Joaquim GONCALVES DE ALMEIDA, installateur, né à Vale De Remigio/Mortagua (Portugal) le 23 mai 1955,

demeurant à L-5483 Wormeldange, 31, Berreggaass

6.- Monsieur Patrick DE ALMEIDA, électricien, né à Thionville (France) le 14 septembre 1972,

demeurant à F-57100 Thionville 15, rue du Bouleau

Lesquels comparants, présent ou représentés, déclarent être suite à une cession de part sociales aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2013, publié par extrait au Mémorial C, numéro 1829 du 30 juillet 2013 les seuls associés de la société à responsabilité limitée GABBANA S.à r.l., avec siège social à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle et commerciale Langwies,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 67.033,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 33 du 21 janvier 199

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 730 du 27 avril 2007, dont le capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune est réparti comme suit:

1 Monsieur Lucien Gabbana, prénommé trois cent dix parts sociales	310
2 Monsieur Dominique Miranda, prénommé, deux cent quarante parts sociales	2 4 0
3 Monsieur Joaquim Goncalves De Almeida, prénommé, deux cent quarante parts sociales	2 4 0
4 Monsieur Jean Miranda, prénommé trois parts sociales	3
5 Monsieur Alexander KIEFFER, prénommé, deux cents parts sociales	200
6. Monsieur Patrick ALMEIDA, prénommé sept parts sociales	7
Total: mille parts sociales	1.000

Lesquels comparants, présents ou représentés, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Joaquim Goncalves De Almeida, prénommé, déclare céder ses DEUX CENT QUARANTE (240) PARTS SOCIALES comme suit:

- SOIXANTE-QUINZE (75) PARTS SOCIALES à Monsieur Lucien GABBANA, prénommé,

ici présent, ce acceptant, au prix de cent deux mille trois cents euros (102.300,-€)

- CENT SOIXANTE-CINQ (165) PARTS SOCIALES à Monsieur Alexander KIEFFER, prénommé

ici présent, ce acceptant, au prix de deux cent vingt-cinq mille soixante euros (225.060,-€)

Monsieur Dominique MIRANDA, prénommé, déclare céder ses DEUX CENT QUARANTE (240) PARTS SOCIALES comme suit:

- SOIXANTE-QUINZE (75) PARTS SOCIALES à Monsieur Lucien GABBANA, prénommé,

ici présent, ce acceptant, au prix de cent deux mille trois cents euros (102.300,-€)

- CENT SOIXANTE-CINQ (165) PARTS SOCIALES à Monsieur Alexander KIEFFER, prénommé

ici présent, ce acceptant, au prix de deux cent vingt-cinq mille soixante euros (225.060,-€)

Le prix de ces cessions, soit au total la somme de six cent cinquante-quatre mille sept cent vingt euros (654.720,-€) a été versé à un compte du notaire instrumentant, ce que les cédants reconnaissent.



Monsieur Alexander KIEFFER, gérant de la société, déclare accepter ces cessions de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Monsieur Dominique Miranda et Monsieur Jean Miranda, prénommés, déclarent marquer leur accord avec ces cessions de parts sociales.

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Suite aux cessions de parts que précèdent, l'article six (6) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de cinq cents euros (500,- EUR) chacune est réparti comme suit:

QUATRE CENT DIX PARTS SOCIALES	460
2 Monsieur Jean MIRANDA, prénommé	
TROIS PARTS SOCIALES	3
3 Monsieur Alexander KIEFFER, prénommé,	
CINQ CENT TRENTE PARTS PARTS SOCIALES	530
4 Monsieur Patrick DE ALMEIDA, prénommé	
SEPT PARTS SOCIALES	7
Total: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Gabbana, D. Miranda, J. Miranda, Kieffer, Goncalves de Almeida, De Almeida, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014151565/82.

(140173434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Bureau d'architecture VALENTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 14, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 138.817.

L'an deux mille quatorze, le 23 septembre

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Artur Filipe FERNANDES VALENTE, architecte, né le 9 novembre 1973 à Guimares (Portugal), demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 14, route du Vin,

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il détient toutes les cent (100) parts sociales actuellement en émission de la société à responsabilité limitée Bureau d'architecture VALENTE S.àr.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-5471 Wellenstein, 10, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.817, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 08 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1489 le 17 juin 2008, et qu'il est dès lors l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société.

Que le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Changement de l'endroit du siège social de la Société de Wellenstein à 14, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher et modification conséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de changer le siège social de la Société de 10, rue de l'Eglise, L-5471 Wellenstein à 14, route du Vin, L-5405 Bech-Kleinmacher, et de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Schengen.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses prénoms, nom, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Artur Filipe Fernandes Valente, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2014. LAC / 2014/ 44269. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149888/42.

(140170997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Vent d'Est S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.675.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée VENT D'EST S.A., SPF, une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 80, rue des Romains Strassen (L-8041), constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 du 22 février 2010, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 150.675.

La Société a été placée en liquidation par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 08 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Van den Broeke, administrateur de sociétés, demeurant à Grote Steenweg 139, B-9870 Zulte (Olsene) en Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy Van den Broeke, administrateur de sociétés, demeurant à Léonard Vandorpestraat 15, B-8500 Kortrijk en Belgique, et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Ingrid Hoolants, employée privé, ayant son adresse professionnelle à 80, rue des Romains Strassen (L-8041). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées «ne varietur» par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

- II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les deux millions quatre cent cinquante-sept mille huit cent vingt-quatre (2.457.824) actions représentant le capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
 - III. L'ordre du jour est conçu comme suit:
 - 1) Décharge au liquidateur et au commissaire;
 - 2) Décision quant à la clôture de la liquidation;
- 3) Décision quant à la désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins;



4) Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport du commissaire et, après délibération, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au liquidateur de la Société et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de prononcer la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial «VENT D'EST S.A., SPF», a cessé d'exister.

Troisième résolution

Les actionnaires décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société au 80, rue des Romains Strassen (L-8041).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Van den Broeke, Van den Broeke, I. Hoolants, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 29 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014150477/61.

(140171501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

Extrait du contrat de cession de parts sociales de KPMG Luxembourg S.à r.l. daté du 26 septembre 2014

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 26 septembre 2014 en présence de KPMG Luxembourg S.à r.l., que la société KPMG Europe LLP, ayant son siège social au 15 Canada Square, Londres El4 5GL. Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro OC324025, a cédé en totalité 12.503 parts sociales comme suit:

Nom de l'acheteur	Adresse professionnelle	Nombre de Parts sociales
Monsieur Ravi BEEGUN	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	470
Monsieur Georges BOCK	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	609
Monsieur Stanislas CHAMBOURDON	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	379
Monsieur Yves COURTOIS	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	288
Monsieur Pascal DENIS	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	334
Monsieur Emmanuel DOLLE	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	516
Monsieur Thomas FELD	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	607
Monsieur Vincent HEYMANS	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	470
Monsieur Michael HOFMANN	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	4 25
Monsieur Zia HOSSEN	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	197
Monsieur Vincent KOLLER	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	4 25
Monsieur Pierre KREEMER	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	516
Monsieur Sébastien LABBE	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	379
Monsieur Gérard LAURES	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	379
Monsieur Eric LENERT	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	243
Monsieur Fabrice LEONARDI	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	288
Madame Laurence LHOTE	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	243
Madame Alison MACLEOD	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	516
Monsieur Philippe MEYER	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	607
Monsieur Philippe NEEFS	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	470



Monsieur Jean-Pascal NEPPER	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	197
Monsieur Stephen NYE	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	243
Madame Frauke ODDONE	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	197
Monsieur Alain PICQUET	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	607
Monsieur Thierry RAVASIO	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	379
Monsieur Jörg ROTH	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	516
Madame Petra SCHREINER	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	197
Monsieur Frank STOLTZ	9, allée Scheffer, L -2520 Luxembourg	152
Monsieur Louis THOMAS	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	607
Monsieur Harald THÖNES	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	288
Monsieur Patrick WIES	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	516
Monsieur Eric WILHELM	9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	243

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour extrait conforme et sincère

Pour KPMG Luxembourg S.à r.l.

Carlo Jentgen

Directeur Finances

Référence de publication: 2014151635/49.

(140173336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2014.

Atitlan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 65.171.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATITLAN S.A. avec siège social à L-1641 Luxembourg, 4 rue Nicolas Gredt, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65.171, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n o 679 en date du 22 septembre 1998,

modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire Frank Molitor, prédit, en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, n o 111, en date du 23 février 1999, modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire Frank Molitor, prédit, en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, n o 465, en date du 18 juin 1999,

modifiés suivant acte reçu par-devant le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, n o 276, en date du 7 février 2006.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Stéphanie PACHE, employée, demeurant professionnellement à Mamer;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que le présent acte a pour objet de:
- 1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg vers L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius et modification du 2 ème alinéa de l'article 1 des statuts.
 - 2. Divers
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg vers L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius et de modifier par conséquent le 2e alinéa de l'article 1 ^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 1 er. (deuxième alinéa). Le siège de la Société est établi dans la commune de Leudelange.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Les associés déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11413. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Ettelbruck, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014151395/62.

(140173175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2014.

1mpetus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6647 Wasserbillig, 6, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 172.566.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2013

Punkt 4

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des Aufsichtsrats:

- Frau Helene RÖSCH, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Frau Anna Lena GRASMÜCK, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Frau Sylvia TOMLINSON-HÖHNDORF, wohnhaft in D-54439 Saarburg, 83, Graf-Siegfried-Straße

Die Mandate des soeben ernannten und wiedergewählten Aufsichtsrats erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Punkt 5

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des Verwaltungsrats:

- Herr Michael GRASMÜCK, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Herr Alexander GROSS, wohnhaft in D-54296 Trier, 56, Am Weidengraben
- Herr Thorsten KLÄS, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse
- Herr Hendrik HÖHNDORF, wohnhaft in D-54439 Saarburg, 83, Graf-Siegfried-Straße

Die Mandate des soeben ernannten und wiedergewählten Verwaltungsrats erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Punkt 6

Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung des Rechnungskommissars:

- Frau Helene RÖSCH, wohnhaft in D-54290 Trier, 7, Weidegasse

Punkt 7

Die Versammlung beschließt einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Treves zum neuen Rechnungskommissar.



Das Mandat des soeben ernannten Rechnungskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Für gleichlautenden Auszug
Der Vorsitzende der Generalversammlung
Référence de publication: 2014149764/33.

(140170712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Opus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 156.385.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OPUS CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, Avenue de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2678 du 7 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 156385.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de la société de L-3850 Schifflange, 72-80, Avenue de la Libération à L-1941 Luxembourg, 191, Route de Longwy et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2.- Révocation du mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 3.- Prorogation du mandat des Administrateurs actuellement en fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
- 4.- Prorogation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonctions pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.
 - 5.- Divers
- II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de TROIS EUROS DIX CENTS (€ 3,10-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération à L-1941 Luxembourg, 191, Route de Longwy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg.".

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions, à savoir la société anonyme «MIRA GROUP S.A.» (r.c.s.l.: B95.966).

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'au jour de la démission.



En remplacement de qui l'assemblée générale nomme aux fonctions de Commissaire aux comptes pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020:

La société anonyme «GEFCO SA, Gestion financière & Consulting», ayant son siège social à L-3961 Ehlange, 51, Rue des 3 Cantons, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44.091.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la prorogation du mandat des Administrateurs actuellement en fonctions et dont le mandat arrive à terme à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014.

Le mandat des administrateurs aura une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la prorogation du mandat de l'administrateur-délégué actuellement en fonctions et dont le mandat arrive à terme à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2014.

Le mandat de l'administrateur-délégué aura une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants techniques. Signé: DA FONSECA, DOMINGUES CARMO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/09/2014. Relation: EAC/2014/13109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/10/2014.

Référence de publication: 2014151704/76.

(140173442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2014.

reliure saint-paul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 21.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2014

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique révoque, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Egon SEYWERT, membre et vice-président du conseil.

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats des membres du conseil de gérance suivants:

- Monsieur Erny GILLEN, membre et président du conseil de gérance
- Monsieur Georges HEIRENDT, membre du conseil de gérance,

pour une nouvelle période d'un an, leurs mandats expireront en 2015 lors de l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2014.

Est nommée à dater de ce jour pour un mandat qui expirera en 2015 lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2014:

- Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable, domiciliée 12, cité Pescher à L-8035 Strassen, comme nouveau membre du conseil de gérance

Suite à ces changements, le conseil d'administration aura la composition suivante jusqu'à l'Assemblée de 2015 statuant sur les comptes annuels 2014:

- Monsieur Erny GILLEN, président et membre,
- Monsieur Georges HEIRENDT, membre
- Madame Bernadette REUTER-WAGNER, membre

L'actionnaire unique nomme en tant que réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg, pour un mandat portant sur les comptes annuels 2014 en remplacement de Madame Martine OEHMEN,



commissaire aux comptes. Le mandat du réviseur expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tendra en 2015 et aura à statuer sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 juillet 2014.

LAFAYETTE S.A.

Monsieur Erny Gillen

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2014149820/34.

(140171725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Models World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 24, Wämperweeg. R.C.S. Luxembourg B 190.565.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

Ont comparu:

1) la société anonyme DP Investment (SPF) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 79.796,

ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 16 juillet 2014.

2) la société anonyme FGA (Luxembourg) SA, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096,

ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 16 juillet 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne variateur" par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés ès-qualité, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
- **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Models World S.A." La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Wilwerdange.
 - Art. 3. La société a pour objet l'importation et l'exportation en gros de jouets et d'articles de librairie.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- Euros) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN (31.-) Euros chacune.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 100 %, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.



Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

- **Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
- **Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peuvent être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.
 - Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.
- **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en l'an deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille quinze.



Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
- Monsieur Daniel Piron, né à Ganshoren le 12 décembre 1952, demeurant 249/B Herbesthaler Strasse, B-4700 Eupen.
- Madame Natacha Piron, née à Montegnée le 27 décembre 1973, demeurant à Rue de l'Eglise 76 B-4032 Chênée.
- Monsieur Laurent Piron, né à Eupen le 30 mars 1987, demeurant à Herbesthaler Strasse 249/B B-4700 Eupen.
- Monsieur Christian Piron, né à Eupen le 13 septembre 1989, demeurant à Herbesthaler Strasse 249/B B-4700 Eupen.
- 3) Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Daniel Piron, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B70.909;

5) Le siège social est fixé à L-9980 Wilwerdange, 24 Wämperweeg.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par le notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11406. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014151662/135.

(140173139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Alanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 73.829.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au Luxembourg, le 08 septembre 2014 à 10.00 heures.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes: COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545 ayant pour adresse professionnelle 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:



FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., R.C.S. Luxembourg B 177.770, 10a, rue Henri Schnadt (bureau 4a), L-2530 Luxembourg,

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2019.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions des administrateurs:

Mme. Katia CAMBON, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert; M. Sébastien ANDRE, administrateur et président du conseil d'administration, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement des administrateurs:

M. Xavier SOULARD comme administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-114 3 Luxembourg. M. Patrick WILWERT comme administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, 1-1143 Luxembourg. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2019.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Rupert au 1-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014149855/36.

(140171240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Libération Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 190.557.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of September.

Before us, Maître Jacques Castel, notary with professional address in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Liberation Management Limited, a corporation organized under the laws of Guernsey, having its registered office at 13 North Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 2LQ, registered with the Trade Register of Guernsey, under number 47808,

here represented by Lucile Makhlouf, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Liberation Management (Luxembourg) S.àr.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.



2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company is empowered to act as domiciliation agent as defined in Article 28-9 of the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended ("LFS") and as professional providing company formation and management services as defined in Article 28-10 of the FS Law. The Company shall also offer office renting services to third parties.
- 3.2. The Company may take participations in companies having the same or a similar object than its own object in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.
- 3.3. In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by at least two managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. They constitute the board of managers (the Board).
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - 7.3. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 7.4. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any manager or shareholder at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.



- (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 7.5. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by two signatures of any manager of the Company.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

IV. Shareholder(s)

Art. 8. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 8.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 8.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 9. Sole shareholder.

- 9.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 9.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 9.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 10. Financial year and approval of annual accounts.

- 10.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 10.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.



- 10.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 10.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1. The Company shall be supervised by an approved statutory auditor («réviseur d'entreprises agréés») appointed by the Board of Managers, in accordance with the terms of Article 22 of the FS Law.

Art. 12. Allocation of profits.

- 12.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 12.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 12.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 13.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 13.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 14.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 14.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 14.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 14.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

Liberation Management Limited, represented as stated above, subscribes to one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000).

The amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500, -1.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- David Rowlinson, company manager, born in Guernsey, on 3 September 1962, with professional address at 13 North Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 2LQ;
- Johannes Gerardus Hermanus Dercksen, company manager, born in Zevenaar (The Netherlands) on 12 December 1962, with professional address at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- Lucile Makhlouf, company manager, born in Tripoli (Lebanon) on 30 June 1973, with professional address at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - 2. The registered office of the Company is set at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Liberation Management Limited, une société organisée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 13 North Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 2LQ, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Guernsey, sous le numéro 47808,

ici représentée par Mme Lucile Makhlouf, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Liberation Management (Luxembourg) S.àr.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est d'acter en tant qu'agent domiciliataire tel que défini à l'Article 28-9 de la Loi du Avril 1993 sur le Secteur Financier, telle que modifiée ("LSF") et en tant que professionnel effectuant des services de constitution



et de gestion de sociétés tel que défini à l'Article 28-10 de la LSF. La société peut aussi offrir des services de locations de bureaux à des tiers.

- 3.2. La Société pourra prendre des participations dans des sociétés ayant le même objet social ou un objet similaire au sien, à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.
- 3.3. Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, y compris, sans limitation, des transactions, commerciales, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est administrée par, au moins, deux gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.
 - 7.3. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant ou associé au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se



parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 7.5. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de deux gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

IV. Associé(s)

Art. 8. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 8.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 8.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 9. Associé unique.

- 9.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 9.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 9.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 10. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 10.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque
- 10.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 10.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.



10.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 11. Réviseurs d'entreprises.

11.1. La Société sera supervisée par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 22 de la LSF.

Art. 12. Affectation des bénéfices.

- 12.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 12.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.
 - 12.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 13.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 13.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 14.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.
- 14.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 14.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 14.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 Décembre 2015.

Souscription et libération

Liberation Management Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1,000) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

Le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,00) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- David Rowlinson, gérant de sociétés, né à Guernsey, le 3 septembre 1962, ayant son adresse professionnelle à 13 North Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 2LQ;
- Johannes Gerardus Hermanus Dercksen, gérant de sociétés, né à Zevenaar (Pays Bas) le 12 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et
- Lucile Makhlouf, gérante de sociétés, née à Tripoli (Liban) le 30 juin 1973, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. MAKHLOUF, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2014. Relation: GRE/2014/3781. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 \in .

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 septembre 2014.

J. CASTEL

Le Notaire

Référence de publication: 2014151641/436.

(140173090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pacha S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.967.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen "The AMS Foundation", avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciadad de Panama (République de Panama),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- I.- Que la société anonyme de gestion de patrimoine familial «Pacha S.A.», ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 160967, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1767 du 03 août 2011.
- II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- EUR), représenté par trois cent vingt-cinq (325) actions sans désignation de valeur nominale.
 - III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Pacha S.A.».



- IV.- Que l'activité de la société «Pacha S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'"Associée unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.
- VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société
 - VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.050,-EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2014. Relation GRE/2014/3810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014151717/47.

(140173280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2014.

Provender S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.522.

In the year two thousand and fourteen, on the eight of August,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

CapVest Equity Partners III, L.P., having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, acting through its general partner CapVest Private Equity III, L.P., having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, itself acting through its general partner CV Equity Management III, Limited, having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111560;

CapVest Equity Partners III B, L.P., having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands acting through its general partner CapVest Private Equity III, L.P., having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, itself acting through its general partner CV Equity Management III, Limited, having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 111560; and

CV Provender III, L.P., having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, acting through its general partner CapVest General Partner Limited, having its registered office at The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 114629,

(the "Shareholders"),

hereby represented by Ms Anneli Koss,

by virtue of three proxies under private seal given on August 6, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Provender S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one million NOK (NOK 1,000,000.-), having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184522 and incorporated following a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 16 December



2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 934, dated 11 April 2014 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 12 February 2014 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1985, dated 29 July 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1. Change of the registered address of the Company from 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
 - 2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company;
- 3. Resignation of Mr Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham, United Kingdom and Mr Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium, having their professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Managers of the Company with effect as of 03 June 2014;
- 4. Appointment of Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel as Manager of the Company as of 03 June 2014; and
 - 5. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the registered office of the Company from 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

" Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 5.5 In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered affice, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The shareholders approve the resignation of Mr Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham, United Kingdom and Mr Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium, having their professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Managers of the Company with effect as of 03 June 2014.

Fourth resolution

The shareholders accept to appoint Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel as Manager of the Company with effect as of 03 June 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

CapVest Equity Partners III, L.P., une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, représentée par son associé commandité CapVest Private Equity III, L.P., ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, lui-même représenté par son associé commandité CV Equity Management III, Limited, ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands et inscrite à la Commission de Services Financiers de Jersey au numéro 111560;

CapVest Equity Partners III B, L.P., une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands représentée par son associé commandité CapVest Private Equity III, L.P., ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, lui-même représenté par son associé commandité CV Equity Management III, Limited, ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands et inscrite à la Commission de Services Financiers de Jersey au numéro 111560; et

CV Provender III, L.P., une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey, Channel Islands, représentée par son associé commandité CapVest General Partner Limited, ayant son siège social au The Esplanade, Ogier House, JE4 9WG St Helier, Jersey et inscrite à la Commission de Services Financiers de Jersey au numéro 114629, Channel Islands,

(les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Madame Anneli Koss,

aux termes de trois procurations sous seing privé donnée le 6 août 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et unique associés de Provender S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million NOK (NOK 1,000,000), dont le siège social est au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184522 et constituée suivant acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 934 en date du 11 avril 2014 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 février 2014, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1985, en date du 29 juillet 2014.

Les associés, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Changement du siège social de la Société de 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
 - 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
- 3. La démission de Monsieur Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni et Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant leur adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérants de l'entreprise, avec effet au 3 juin 2014;
- 4. La nomination de Monsier Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, ayant son adresse personelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en qualité de gérant, avec effet au 3 juin 2014; et
 - 5. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé du changement du siège social de la Société de 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:



« Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.
- 5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblé générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
 - 5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- 5.5 Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels évènements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Les Associés ont accepté de révoquer Monsieur Paul Lawrence, né le 25 may 1970 à Rotherham, Royaume-Uni et Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant leur adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérants de l'entreprise, avec effet au 3 juin 2014.

Quatrième résolution

Les Associés ont accepté de nominer Monsier Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, ayant son adresse personelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en qualité de gérant de l'entreprise avec effet au 3 juin 2014.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koss, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 août 2014. REM/2014/1768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014151716/175.

(140173389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

DBA Lux Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.221.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 août 2014

En date du 29 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Laura SPITONI (gérant B), Anita LYSE (gérant B), Isabelle ARKER (gérant B), Clarence TERRY (gérant A) et R.Lynn SKILLEN (gérant A) de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;
- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
- * Michael S. RYAN, né le 1 ^{er} juin 1967 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1000 East Hanes Mill Raad, Winston Salem, 27105 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique; gérant de catégorie A;



- * Joia M. JOHNSON, né le 6 mars 1960 à Atlanta, Georgia, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1000 East Hanes Mill Raad, Winston Salem, 27105 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique; gérant de catégorie A;
- * Faruk DURUSU, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange; gérant de catégorie B;
- * Frank WEIDEMA, né le 1 ^{er} janvier 1967 à Sao Paula, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange; gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Michael S. RYAN, gérant de catégorie A
- Joia M. JOHNSON, gérant de catégorie A
- Faruk DURUSU, gérant de catégorie B
- Frank WEIDEMA, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

DBA Lux Finance

Signature

Référence de publication: 2014149970/33.

(140171029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

The Simpleshow Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 178.763.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company named "The Simpleshow Company S.A.", a private company limited by shares (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 178.763 (the "Company"), incorporated on July 5 th , 2013 by a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2198, dated September 9 th , 2013. The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have last been amended on March 20 th , 2014 by a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1496 dated June 11 th , 2014.

Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, takes the chair of the Meeting (the "Chairman").

Mr Gianpiero SADDI, employee, with same professional address is appointed as secretary

and the general meeting appoints Mrs Corinne PETIT, as predefined, as scrutineer.

The Chairman then declared and requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The shareholders represented and the shares held by them are indicated on an attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies signed "ne varietur" by the Chairman and the notary are being attached to the present notarial deed in order to be filed with it.
- II. The list of attendance shows that all 88,890 (eighty-eight thousand eight hundred and ninety) shares of the Company, representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting and that thus the general meeting has been duly constituted and may validly decide on the items figuring on the agenda of which the shareholders had been informed beforehand.
- III. The Shareholders declare that they consider themselves as having been duly convoked and informed of the agenda and that they waive the compliance with any convocation formalities, i.e. especially the convocation by registered letter.
 - IV. The Shareholders declare that the agenda of the general meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital by EUR 644.80 (six hundred forty-four Euros and eighty cents) represented by 1,664 (one thousand six hundred sixty-four) shares and a share premium of EUR 749,355.20 (seven hundred forty-nine thousand three hundred fifty-five Euros and twenty cents) in order to increase the capital from EUR 34,444.88 (thirty-four thousand four hundred forty-four Euros and eighty-eight cents) represented by 88,890 (eighty-eight thousand eight hundred and



ninety) shares to EUR 35,089.68 (thirty-five thousand eighty-nine Euros and sixty-eight cents) represented by 90,554 (ninety thousand five hundred fifty-four) shares.

- 2. Subsequently amend article 5.1 of the Articles of Association as follows:
- "The subscribed share capital amounts to EUR 35,089.68 (thirty-five thousand eighty-nine Euros and sixty-eight cents), divided into 90,554 (ninety thousand five hundred fifty-four) shares without nominal value."
 - 3. Renouncement by the shareholders of their preferential right to subscribe.
- 4. Subscription and payment of shares and the related share premium by the shareholders Pecunia Invest S.A., Bertsch Education Gmbh and Scentan Investments PTE. LTD by the following cash contributions:
- a. A contribution in cash of EUR 131,785.71 (one hundred thirty-one thousand seven hundred eighty-five Euros and seventy-one cents) from the shareholder Pecunia Invest S.A;
- b. A contribution in cash of EUR 213,125.00 (two hundred thirteen thousand one hundred twenty-five Euros) from the shareholder Bertsch Education GmbH;
- c. A contribution in cash of EUR 405,089.29 (four hundred five thousand eighty-nine Euros and twenty-nine cents) from GROSS NATIONAL HAPPINESS AG;
 - 5. Miscellaneous.

After thorough deliberation, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the capital by EUR 644.80 (six hundred forty-four Euros and eighty cents) represented by 1,664 (one thousand six hundred sixty-four) shares and a share premium of EUR 749,355.20 (seven hundred forty-nine thousand three hundred fifty-five Euros and twenty cents) in order to increase the capital from EUR 34,444.88 (thirty-four thousand four hundred forty-four Euros and eighty-eight cents) represented by 88,890 (eighty-eight thousand eight hundred and ninety) shares to EUR 35,089.68 (thirty-five thousand eighty-nine Euros and sixty-eight cents) represented by 90,554 (ninety thousand five hundred fifty-four) shares.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend article 5.1 of the Articles of Association as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital amounts to EUR 35,089.68 (thirty-five thousand eighty-nine Euros and sixty-eight cents), divided into 90,554 (ninety thousand five hundred fifty-four) shares without nominal value."

The other provisions of article 5 of the Articles of Association shall remain unchanged.

Subscription - Payments

One of the shareholders decided to renounce to its preferential right of subscription.

(A) Thereupon the shareholder Pecunia Invest S.A., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number 38.344, declared to subscribe and pay 292 (two hundred and ninety-two) newly issued shares, and to make a payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 131,785.71 (one hundred thirty-one thousand seven hundred eighty-five Euros and seventy-one cents) (the "Contribution in Cash 1").

The Contribution in Cash 1 is to be allocated as follows:

- i. The amount of EUR 113.15 (one hundred thirteen Euros and fifteen cents) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company;
- ii. The amount of EUR 131,672.56 (one hundred thirty-one thousand six hundred seventy-two Euros and fifty-six cents) is to be allocated to the Share Premium Account of the Company.
- (B) Thereupon the shareholder Bertsch Education GmbH, a company legally existing under the laws of Germany, registered with the German Amtsgericht Stuttgart under number HRB 290993, with registered office at Tübinger Strasse 55, D-70178 Stuttgart, declared to subscribe and pay 472 (four hundred seventy-two) newly issued shares, and to make a payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 213,125.00 (two hundred thirteen thousand one hundred twenty-five Euros) (the "Contribution in Cash 2").

The Contribution in Cash 2 is to be allocated as follows:

- i. The amount of EUR 182.90 (one hundred eighty-two Euros and ninety cents) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company;
- ii. The amount of EUR 212,942.10 (two hundred twelve thousand nine hundred forty-two Euros and ten cents) is to be allocated to the Share Premium Account of the Company.
- (C) Thereupon the shareholder Gross National Happines AG, a company existing under the laws of Switzerland, with registered office at Megalink GmbH Mc Law, Obermattweg 12, CH-6052 Hergiswill, NW and registered with the Handelsregister des Kantons Nidwladen under number CH-150.3.003.981-5, declared to subscribe and pay 900 (nine



hundred) newly issued shares, and to make a payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 405,089.29 (four hundred five thousand eighty-nine Euros and twenty-nine cents) (the "Contribution in Cash 3").

The Contribution in Cash 3 is to be allocated as follows:

- i. The amount of EUR 348.75 (three hundred forty-eight Euros and seventy-five cents) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company;
- ii. The amount of EUR 404,740.54 (four hundred four thousand seven hundred forty Euros and fifty-four cents) is to be allocated to the Share Premium Account of the Company.

Contribution in Cash 1, Cash 2 and Cash 3 for a total amount of EUR 750,000.00 (seven hundred fifty thousand euro) have been fully paid up as has been certified by the notary.

Third resolution

Thereupon it is hereby resolved to accept the aforementioned subscriptions and contributions. As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- 13,416 (thirteen thousand four hundred sixteen) shares held by Pecunia Invest. S.A.;
- 21,687 (twenty-one thousand six hundred eighty-seven) shares held by Bertsch Education GmbH;
- 41,227 (forty-one thousand two hundred twenty-seven) shares held by Gross National Happiness AG; and
- 14,224 (fourteen thousand two hundred twenty-four) shares held by Scentan Investments PTE. LTD.

Nothing else figuring on the agenda and nobody wishing to bring forward anything else, the Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person(s), the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same person(s) and in case of discrepancies between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden:

Im Jahre zweitausend und vierzehn, am zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Wurde eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft namens "The Simpleshow Company S.A." abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg unter der Nummer B 178.763 (die "Gesellschaft"), gegründet am 5. Juli 2013 durch notarielle Urkunde von Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2198 vom 9. September 2013 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde zuletzt am 20. März 2014 durch notarielle Urkunde von Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1496 vom 11. Juni 2014 veröffentlicht wurde, geändert.

Den Vorsitz hat Frau Corinne PETIT, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg (die "Vorsitzende").

Als Sekretär wird Herr Gianpiero SADDI, Angestellter, mit gleicher beruflicher Anschrift, ernannt

und die Hauptversammlung ernennt Frau Corinne PETIT, vorbenannt, als Stimmzählerin.

Im Anschluss erklärte die Vorsitzende und bat den Notar festzustellen dass:

- I. Die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angegeben sind (die "Aktionäre"). Diese Liste und die von der Vorsitzenden und dem Notar "ne varietur" unterschriebene Vollmacht werden dieser Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.
- II. Die Anwesenheitsliste zeigt, dass alle 88.890 (achtundachtzigtausendachthundertundneunzig) Namensaktien der Gesellschaft, die 100% des Aktienkapitals der Gesellschaft repräsentieren, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind, so dass die Versammlung rechtsgültig konstituiert wurde und verbindlich über alle Angelegenheiten der Tagesordnung entscheiden kann, über welche die Aktionäre im Voraus informiert wurden.
- III. Die Aktionäre erklären, dass sie sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert betrachten und auf die Einhaltung sämtlicher Einberufungsformalitäten, d.h. insbesondere auf die Einberufung durch eingeschriebenen Brief, verzichten.
 - IV. Die Aktionäre erklären, dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:



Tagesordnung:

- 1. Kapitalerhöhung von EUR 644,80 (sechshundertvierundvierzig Euro und achtzig Euro Cents) verkörpert durch 1.664 (eintausendsechshundertvierundsechzig) Aktien und ein Aufgeld in Höhe von EUR 749.355,20 (siebenhundertneunundvierzigtausenddreihundertfünfundfünfzig Euro und zwanzig Euro Cents), um das Gesellschaftskapital von EUR 34.444,88 (vierunddreißigtausendvierhundertvierundvierzig Euro und achtundachtzig Euro Cents) eingeteilt in 88.890 (achtundachtzigtausendachthundertundneunzig) Aktien auf EUR 35.089,68 (fünfunddreißigtausendneunundachtzig Euro und achtundsechzig Euro Cents) eingeteilt in 90.554 (neunzigtausendfünfhundertvierundfünfzig) Aktien zu erhöhen.
 - 2. Aufgrund dessen wird Artikel 5.1 der Satzung wie folgt geändert:
- "Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 35.089,68 (fünfunddreißigtausendneunundachtzig Euro und achtundsechzig Euro Cents) eingeteilt in 90.554 (neunzigtausendfünfhundertvierundfünfzig) Aktien ohne Nominalwert."
 - 3. Verzicht der Aktionäre auf ihr Vorzeichnungsrecht bettreffend die Zeichnung der neuen Aktien.
- 4. Die Zeichnung und die Zahlung der Aktien und des zugehörigen Aufgeldes erfolgt durch Pecunia Invest S.A., Bertsch Education GmbH, und Gross National Happiness AG durch folgende Bareinlagen:
- a. Eine Bareinlage in Höhe von EUR 131.785,71 (einhunderteinund- dreissigtausendsiebenhundertfünfundachtzig Euro und einundsiebzig Euro Cents) des Aktionärs Pecunia Invest S.A.;
- b. Eine Bareinlage in Höhe von EUR 213.125,00 (zweihundertdreizehntausendeinhundertfünfundzwanzig Euro) des Aktionärs Bertsch Education GmbH;
- c. Eine Bareinlage in Höhe von EUR 405.089,29 (vierhundertfünftausendneunundachtzig Euro und neunundzwanzig Euro Cents) der Gross National Happiness AG.
 - 5. Verschiedenes.

Nach sorgfältiger Beratung wurden sodann die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen einstimmig, eine Kapitalerhöhung von EUR 644,80 (sechshundertvierundvierzig Euro und achtzig Euro Cents) verkörpert durch 1.664 (eintausendsechshundertvierundsechzig) Aktien und ein Aufgeld in Höhe von EUR 749.355,20 (siebenhundertneunundvierzigtausenddreihundertfünfundfünfzig Euro und zwanzig Euro Cents) durchzuführen, um das Gesellschaftskapital von EUR 34.444,88 (vierunddreißigtausendvierhundertvierundvierzig Euro und achtundachtzig Euro Cents) eingeteilt in 88.890 (achtundachtzigtausendachthundertneunzig) Aktien auf EUR 35.089,68 (fünfunddreißigtausendneunundachtzig Euro und achtundsechzig Euro Cents) eingeteilt in 90.554 (neunzigtausendfünfhundertvierundfünfzig) Aktien zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Änderung des Artikels 5.1 der Satzung wie folgt:

" **5.1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 35.089,68 (fünfunddreißigtausendneunundachtzig Euro und achtundsechzig Euro Cents) eingeteilt in 90.554 (neunzigtausendfünfhundertvierundfünfzig) Aktien ohne Nominalwert."

Die übrigen Bestimmungen des Artikels 5 der Satzung bleiben unverändert.

Beitrag - Zahlung

Einer der Aktionäre beschließt auf sein Vorzeichnungsrecht zu verzichten.

- (A) Daraufhin erklärt der Aktionär Pecunia Invest S.A., eine Gesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Gesellschaftssitz in 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer B 38.344,
- 292 (zweihundertzweiundneunzig) der neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zu zahlen, und eine Volleinzahlung für diese neuen Aktien durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 131.785,71 (einhunderteinund dreissigtausendsiebenhundertfünfundachtzig Euro und einundsiebzig Euro Cents) zu tätigen (die "Bareinlage 1").

Die Bareinlage 1 wird wie folgt aufgeteilt:

- i. Der Betrag in Höhe von EUR 113,15 (einhundertunddreizehn Euro und fünfzehn Euro Cents) in das gezeichnete Kapital der Gesellschaft;
- ii. Der Betrag in Höhe von EUR 131.672,56 (einhunderteinunddreissigtausendsechshundert-zweiundsiebzig Euro und sechsundfünfzig Euro Cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft.
- (B) Daraufhin erklärt der Aktionär Bertsch Education GmbH, eine rechtswirksam nach deutschem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft, eingetragen unter der Nummer HRB 290993 beim Amtsgericht Stuttgart, mit Gesellschaftssitz in Tübinger Strasse 55, D-70178 Stuttgart,
- 472 (vierhundertzweiundsiebzig) der neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zu zahlen, und eine Volleinzahlung für diese neuen Aktien durch eine Bareinlage in Höhe von in Höhe von EUR 213.125,00 (zweihundertdreizehntausendeinhundertfünfundzwanzig Euro) zu tätigen (die "Bareinlage 2").

Die Bareinlage 2 wird wie folgt aufgeteilt:



- i. Der Betrag in Höhe von EUR 182,90 (einhundertzweiundachtzig Euro und neunzig Euro Cents) in das gezeichnete Kapital der Gesellschaft;
- ii. Der Betrag in Höhe von EUR 212.942,10 (zweihundertzwoelftausendneunhundertzweiund-vierzig Euro und zehn Euro Cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft.
- (C) Daraufhin erklärt der Aktionär Gross National Happiness AG, eine Gesellschaft nach dem schweizerischen Recht mit Gesellschaftssitz bei Megalink GmbH McLaw, Obermattweg 12, CH-6052 Hergiswill, NW und eingetragen im Handelsregister des Kantons Nidwalden unter der Nummer CH-150.3.003.981-5,

900 (neunhundert) der neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zu zahlen, und eine Volleinzahlung für diese neuen Aktien durch eine Bareinlage in Höhe von EUR 405.089,29 (vierhundertfünftausendneunundachtzig Euro und neunundzwanzig Euro Cents) zu tätigen (die "Bareinlage 3").

Die Bareinlage 3 wird wie folgt aufgeteilt:

- i. Der Betrag in Höhe von EUR 348,75 (dreihundertachtundvierzig Euro und fünfundsiebzig Euro Cents) in das gezeichnete Kapital der Gesellschaft;
- ii. Der Betrag in Höhe von EUR 404.740,54 (vierhundert viertausendsiebenhundertundvierzig Euro und vierundfünfzig Euro Cents) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft.

Die Bareinlage 1, Bareinlage 2 und die Bareinlage 3 wurden zu einem Gesamtbetrag von EUR 750.000,00 (siebenhundertfünfzigtausend Euro) vollständig eingezahlt, wie vom Notar bestätigt wurde.

Dritter Beschluss

Daraufhin wird beschlossen, die vorgenannten Zeichnungen und Einlagen anzunehmen. Aufgrund der oben genannten Kapitalerhöhung wurde festgestellt, dass die Beteiligung die folgende ist:

- 13.416 (dreizehntausendvierhundertundsechzehn) Aktien werden von Pecunia Invest. S.A. gehalten;
- 21.687 (einundzwanzigtausendsechshundertsiebenundachtzig) Aktien werden von Bertsch Education GmbH gehalten;
- 41.227 (einundvierzigtausendzweihundertsiebenundzwanzig) Aktien werden von Gross National Happiness AG gehalten; und
 - 14.224 (vierzehntausendzweihundertvierundzwanzig) Aktien werden von Scentan Investments PTE. LTD gehalten.

Da nicht anderes in der Tagesordnung steht und niemand etwas hinzufügen möchte, schließt die Vorsitzende die Sitzung.

Auf Wunsch der anwesenden Personen erklärt der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache kennt und spricht, dass die vorliegende Urkunde auf English mit einer deutschen Übersetzung geschrieben wurde; auf Antrag derselben Personen und im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und deutschen Fassung, ist der englische Text maßgebend.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des Dokuments für den Vertreter der erscheinenden Personen, hat der Vertreter mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. LAC/2014/43707. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er octobre 2014.

Référence de publication: 2014151799/240.

(140173179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2014.

IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.795.016,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales daté du 16 juillet 2014 que les parts sociales suivantes:

- 92.289 parts sociales B et 77.112 parts sociales D détenues par Stuart Caton
- 60.000 parts sociales B détenues par Martin Caton
- 40.000 parts sociales B détenues par John Campbell
- 40.000 parts sociales B détenues par Alex Gough
- 5.000 parts sociales B et 7.710 parts sociales D détenues par Paul Smith



- 20.000 parts sociales B détenues par Douglas Veitch
- 13.895 parts sociales B détenues par Alasdair Moore
- 4.125 parts sociales B et 7.710 parts sociales D détenues par Graham Avent
- 13.895 parts sociales B détenues par David Tweedle
- 25.000 parts sociales B détenues par Richard Rowe
- 25.000 parts sociales B détenues par Brian Hildick-Smith
- 75.000 parts sociales B détenues par Chris Artingstall
- 75.000 parts sociales B détenues par Timothy Knott
- 9.895 parts sociales B détenues par Kate James
- 9.040 parts sociales B détenues par Sally Schroeder
- 3.068 parts sociales B détenues par Sarah Richardson
- 2.740 parts sociales B détenues par Lynn Pearce
- 26.605 parts sociales B détenues par Paul Atkinson
- 20.842 parts sociales B et 57.832 parts sociales D détenues par Paul Cowling
- 222.348 parts sociales B et 115.665 parts sociales D détenues par David Hillier
- 27.928 parts sociales B et 77.107 parts sociales D détenues par Amanda Davis

ont été transférées à First Manco Limited, de telle sorte que cette dernière détienne actuellement 928.170 parts sociales B et 350.846 parts sociales D de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014150142/36.

(140171191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Valspar (Luxembourg) Finance Corporation, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.567.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on eighteenth day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Valspar (Switzerland) Corporation AG, a public limited liability company (Aktiengesellschaft or société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Rosengartenstrasse 25, 8608 Bubikon, Switzerland, and with an ID Registration Number 442742,

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including



partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of "Valspar (Luxembourg) Finance Corporation, S.à r.l.".
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at thirty thousand Australian Dollars (AUD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one Australian Dollar (1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".



The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did



not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing the half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

- **Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on October 1 st and ends on September 30 th of each year.
- **Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.



Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on September 30^{th} , 2015.

Subscription - Payment

All the thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by The Valspar (Switzerland) Corporation AG, prenamed. All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty thousand Australian Dollars (AUD 30,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

- 1. Determine the number of manager at three (3).
- 2. Appoint the following persons as Company's managers:
 - Category A Managers:
- * Mr. Tyler TREAT, born in South Dakota, United States of America, on March 30, 1966 and having his professional address at 901 Third Avenue South, Minneapolis, MN 55402, United States of America; and
- * Mr. Timothy BEASTROM, born in Minnesota, United States of America, on May 17, 1966 and having his professional address at 901 Third Avenue South, Minneapolis, MN 55402, United States of America.
 - Category B Manager:
- * Mr. Franck DOINEAU, born in La Guerche-de-Bretagne, France, on August 15, 1969, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy of the Company appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARII

The Valspar (Switzerland) Corporation AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) constituée selon les lois suisses, ayant son siège social au Rosengartenstrasse 25, 8608 Bubikon, Suisse, et enregistrée sous le numéro 442742,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Valspar (Luxembourg) Finance Corporation, S.à r.l.».
- Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à trente mille dollars australiens (30.000,- AUD) représenté par trente mille (30.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar australien (1,- AUD) chacune.



En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.



Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité



avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

- Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
 - Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2015.

Souscription - Libération

Toutes les trente mille (30.000) parts sociales ont été souscrites par The Valspar (Switzerland) Corporation AG, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente mille dollars australiens (30.000,- AUD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Déterminer le nombre de gérant à trois (3).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - Gérants de catégorie A:
- * M. Tyler TREAT, né au Dakota du Sud, États-Unis d'Amérique, le 30 Mars 1966 et résidant professionnellement au 901 Third Avenue South, Minneapolis, MN 55402, États-Unis d'Amérique; et
- * M. Timothy BEASTROM, né au Minnesota, États-Unis d'Amérique, le 17 mai 1966 et résidant professionnellement au 901 Third Avenue South, Minneapolis, MN 55402, États-Unis d'Amérique.
 - Gérant de catégorie B:
- * Mr. Franck DOINEAU, né à La Guerche-de-Bretagne, France, le 15 août 1969 et résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43672. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151826/505.

(140173164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 29 août 2014

En date du 29 août 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Laura SPITONI (administrateur B), Anita LYSE (administrateur B), Isabelle ARKER (administrateur B), Clarence TERRY (administrateur A) et Lynn SKILLEN (administrateur A) de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet immédiat;



- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de six (6) ans:
- * Michael S. RYAN, né le 1 ^{er} juin 1967 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, 27105 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique; administrateur de catégorie A;
- * Joia M. JOHNSON, né le 6 mars 1960 à Atlanta, Georgia, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, 27105 North Carolina, Etats-Unis d'Amérique; administrateur de catégorie A;
- * Faruk DURUSU, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange; administrateur de catégorie B;
- * Frank WEIDEMA, né le 1 ^{er} janvier 1967 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange; administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit;

- Michael S, RYAN, administrateur de catégorie A
- Joia M. JOHNSON, administrateur de catégorie A
- Faruk DURUSU, administrateur de catégorie B
- Frank WEIDEMA, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

DBA Lux Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2014149971/33.

(140171411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Natural Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.352.

Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2014 tenue au siège de la société.

Première résolution:

L'assemblée générale accepte à l'unanimité, la démission du poste d'administrateurs des personnes suivantes:

- Madame Marie-Christine BREESCH, née le 11/05/1964 à Rocourt (Belgique), domicilié au 45 boulevard de la pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG.
- Monsieur Julien WEISGERBER, né le 13/07/1989 à Malmedy (Belgique), domicilié au 2 Kuarregaart, L-9990 WEIS-WAMPACH.
 - AMBOS GROUP SA, numéro RCS B112675, domicilié au 45 boulevard de la Pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG

Deuxième résolution:

L'assemblée générale accepte à l'unanimité, la démission du poste d'administrateur - délégué:

- Madame Marie-Christine BREESCH, née le 11/05/1964 à Rocourt (Belgique), domicilié au 45 boulevard de la pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG.
- Monsieur Julien WEISGERBER, né le 13/07/1989 à Malmedy (Belgique), domicilié au 2 Kuarregaart, L-9990 WEIS-WAMPACH.

Troisième résolution:

L'assemblée générale nomme à l'unanimité, à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Ibrahim Belkaid, né le 01/02/1969 à Verviers (Belgique), domicilié rue Belle Epine 78 à B-4610 Beyne Heusey

Quatrième résolution:

L'assemblée générale nomme à l'unanimité, à la fonction d'administrateur délégué:

- Monsieur Ibrahim Belkaid, né le 01/02/1969 à Verviers (Belgique), domicilié rue Belle Epine 78 à B-4610 Beyne Heusey Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14H00.

Ibrahim Belkaid / Julien Weisgerber / Marie-Christine Breesch.

Référence de publication: 2014150246/29.

(140171306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck